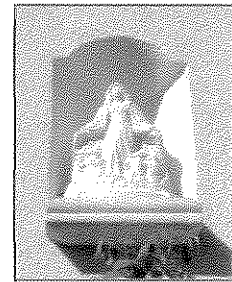
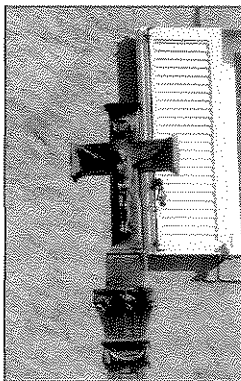
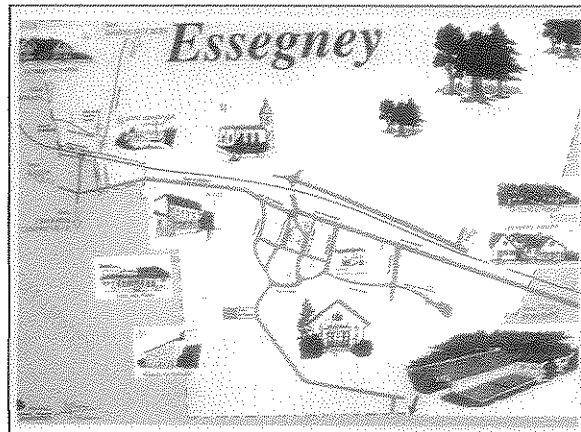
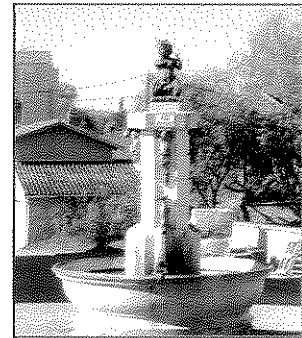
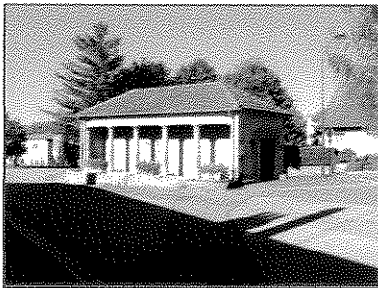
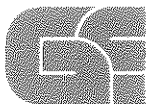
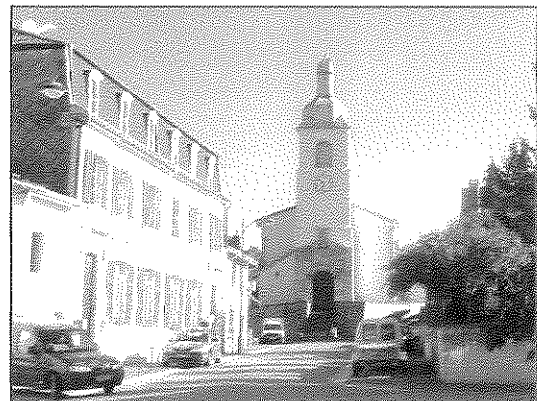


Département des VOSGES

PLAN LOCAL D'URBANISME



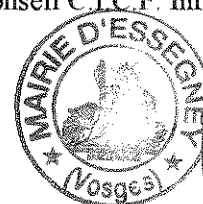
Prescrit par délibération du conseil municipal
du 6 septembre 2002
Arrêté par délibération du conseil municipal
du 18 février 2005
Approuvé par délibération du conseil
municipal du 27 janvier 2006



2 – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Cabinet J. LANGLAIS
1, rue de la Libération BP 51
54203 TOUL Cedex
Tél : 03.83.43.12.14
Fax : 03.83.63.22.26
E-Mail : service@langlais.geometre-expert.fr

Ingénieur E.S.G.T.
Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.
D.E.A. de Géographie de l'Aménagement
Ingénieur Conseil C.I.C.F. Infrastructures



Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)** définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement. (Art R.123.3 et L.123.1 du code de l'Urbanisme).

1 – Regrouper le village pour :

- freiner l'étalement d'Essegney
- renforcer un sentiment d'appartenance qui peut apparaître atténué pour certains habitants compte tenu, soit de leur isolement par rapport au reste du village, soit de leur imbrication dans le tissu urbain carpinien.

2 – Contrer le vieillissement de la population et favoriser sa croissance.

3 – Définir des zones d'urbanisation pour rompre les discontinuités urbaines.

4 – Améliorer la sécurité routière en marquant notamment les entrées de la RD 32, particulièrement celle à l'Ouest en venant de Charmes. Actuellement, un seul des côtés de la voie est urbanisé, l'annonce de la commune, via le panneau d'agglomération n'est alors pas confortée pour les usagers de la route. Il faudra privilégier de manière concertée l'urbanisation de ce secteur.

5 – Préserver le paysage et les zones naturelles de la commune :

- en développant une urbanisation cohérente et raisonnée,
- en protégeant les espaces naturels remarquables, qu'ils soient en dehors ou non du village,
- en préservant les terres agricoles.

6 – Conserver et revaloriser le noyau ancien pour garantir l'identité locale d'Essegney et rendre le centre ancien convivial et attrayant. Les quelques éléments patrimoniaux identifiés (lavoir, fontaines, calvaire, château,...) seront préservés alors que les alignements de façades typiques du village lorrain seront conservés tout en permettant la réhabilitation de l'habitat rural existant.

7 – Maintenir la zone artisanale en respectant pour les futures extensions les qualités paysagères du site.

8 – Assurer l'interconnexion entre les différents quartiers existants ou futurs et le centre d'Essegney en aménageant de nouvelles voies de communication ou celles existantes.

9 – Promouvoir et développer le tourisme sur le territoire d'Essegney.